

Région Hauts de France  
Département du Nord  
Arrondissement de Dunkerque  
Chef-lieu de Canton

**DEC n°10/2026**

## DECISION

### Objet : LES RESTAURANTS DU CŒUR : MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 22 mars 2026 portant délégation du Conseil Municipal au Maire, l'autorisant à signer les conventions de louage des choses n'excédant pas 12 ans,

Vu l'article L 2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P),

Considérant la demande formulée par l'association LES RESTAURANTS DU COEUR de favoriser les distributions alimentaires et les interactions entre les membres pour combattre l'isolement social, nécessitant la mise à disposition d'un local communal,

Considérant que l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général,

Le Maire soussigné,

### DECIDE:

**ARTICLE 1 :** De signer l'annexe à la convention de mise à disposition précaire, temporaire et révocable du local 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment, situé 62 place du Général de Gaulle, issu de la parcelle référencée au cadastre section AH n°95 sur la commune de Wormhout.

Le bénéficiaire de l'occupation est l'association LES RESTAURANTS DU COEUR (Siret 14 854 356 000 22) dont le siège est situé 3/5 rue du Jeu de Mail – 59140 DUNKERQUE.

**ARTICLE 2 :** La présente occupation du domaine public est conclue à compter du 01/03/2026, pour une durée d'1 an. Elle sera renouvelable tous les ans par tacite reconduction à la date d'entrée en vigueur de cette convention.



**ARTICLE 3 :** Conformément à l'article L 2125-1 du CG3P, la présente mise à disposition est accordée à titre gracieux.

**ARTICLE 4 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

A Wormhout, le 02 avril 2026



David CALCOEN  
Maire

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a smaller 'C' and a horizontal line.